

LA NUIT *de la* SOLIDARITÉ

Quelle place pour les personnes précaires à Strasbourg ?

Débat public basé sur les 1^{ers}
résultats de la nuit de la solidarité

5 MARS 2020
19H

SALLE DE LA BOURSE
STRASBOURG



Quelle place pour les personnes précaires à Strasbourg ?

- Une rencontre fortuite...
- Une démarche inter-acteurs (associations, personnes engagées...)
- Une volonté de non distinction des publics (éviter la « mise en concurrence » des fragilités)
- Une conviction commune : agir auprès des uns-es et des autres peut permettre de montrer les manques et d'agir pour tous, éviter de laisser les professionnels-les confrontés-es à des « choix » insolubles.
- Un enjeu : considérer ces défis comme des enjeux structurels et non conjoncturels.

Quelle place pour les personnes précaires à Strasbourg ?

- Des réflexions à l'échelle nationale qui se multiplient mettant en avant les enjeux en terme de droits :
 - « déclaration des droits des sans-abris » portée notamment par la Fondation Abbé Pierre
 - « une ville accueillante pour les personnes étrangères, ce devrait être... » communiqué du GISTI
- Un cadre local (inscrit dans le droit, Code de l'Action Sociale et des Familles) favorable à l'action
 - « toute personne dénuée de ressources et âgée de plus de seize ans doit recevoir de la commune dans laquelle elle se trouve un abri, l'entretien indispensable, les soins et prescriptions nécessaires en cas de maladie ... »

Signataires de l'Appel

- Abribus, AIDES Strasbourg, Association l'Îlot, ALT, ASTU, Casas, Centre Bernanos, Cimade, Collectif En Marge, Comité de Strasbourg du MRAP, Emmaüs Mundolsheim, Entraide-Le relais, Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), France Horizon, Fédération de l'Entraide Protestante – Grand Est, Grain de sable- Les morts de la rue, Home Protestant, Ithaque, JRS France - Antenne Strasbourg, La Cloche, Le labo citoyen, Le Planning familial 67, Médecins du monde Alsace, Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville.
- Ainsi que Michele BOEHM, Serge BOMSTEIN, Fanny CYPRIANI, Catherine DELCROIX (Migreval, labo UDS), Georges FEDERMANN, Anne-Pascale GONNY, Lionel HILAIRE, Béatrice LABORDE-MILAA, Elise PAPE, Jean-Pierre SIEGRIST, François SINGER, Yazida SLAMANI et Lise WITTERSHEIM.

Quelle place pour les personnes précaires à Strasbourg ?

- Lena MALO, membre du Collectif Nuit de la Solidarité : Présentation des premiers résultats de la Nuit de la Solidarité du 4 mars 2020
- Marie-Claire CALOZ-TSCHOPP, Professeure titulaire de théorie politique et philosophie politique à l'Université de Lausanne, auteur de « La liberté politique de se mouvoir. Desexil, expulsions, démocratie », Kimé, Paris, 2019
- Mickaël LABBE, Maître de conférences en esthétique et philosophie de l'art, Directeur du Département de Philosophie – Université de Strasbourg, auteur de « Reprendre place. Contre l'architecture du mépris », Payot, Paris, 2019.
- Animation Murielle MAFFESSOLI, ORIV.

Quelle place pour les personnes précaires à Strasbourg ?

- La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont garantes de la cohésion sociale dans leur territoire. Elles sont confrontées à des contraintes mais disposent également de marges d'action, d'intervention.
- Les signataires de l'appel demandent un **renforcement des actions visant la promotion et le financement des conditions d'un accueil digne et inconditionnel** dans une perspective d'intégration sociale et citoyenne des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité.
- Dans cette perspective, 20 engagements répartis en 4 grands domaines ont été identifiés. Il est proposé à tout un chacun-e, en tant que citoyen-ne d'échanger sur cette base et aux candidats-es de se positionner sur ces engagements.

Rappeler à l'Etat
et au Conseil
Départemental
leurs
responsabilités
respectives à
l'égard de leurs
domaines de
compétence :

- L'engagement d'une réflexion avec l'Etat et le Conseil Départemental associant toutes les associations locales (opérateurs de l'hébergement, associations caritatives...) pour une politique répondant aux enjeux d'accueil digne et inconditionnel.
- La création d'un espace dédié, alimentée par des données objectivées, permettant d'échanger entre tous les acteurs concernés, y compris les associations citoyennes, et de construire un diagnostic partagé de la situation locale.
- La mise en œuvre d'un hébergement digne et d'un accompagnement socio-administratif des demandeurs d'asile.

Assumer une politique d'hospitalité qui passe notamment par :

- L'application de la "Déclaration des droits des personnes sans-abri" rédigée par la Fondation Abbé Pierre : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/droitsdespersonnessansabri>
- Le retrait de l'arrêté anti-mendicité sur la ville de Strasbourg.
- La promotion d'une architecture urbaine respectueuse de toutes et tous, en particulier des personnes sans-abri (en opposition à une « architecture du mépris »).
- La concrétisation du Manifeste Ville Hospitalière visant un accueil digne des personnes migrantes vulnérables, avec des moyens dédiés.
- La création, en complément de l'existant, de dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères (notamment celles insuffisamment prises en charge) à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

Renforcer les politiques de solidarité, de santé et de protection des personnes en situations de grande précarité :

- Le soutien aux actions menées dans ce cadre en les inscrivant dans la durée.
- La mise en place par le Centre Communal d'Action Sociale, ou toute autre structure adaptée, d'un « forum » permettant de réunir régulièrement l'ensemble des acteurs parties prenantes de ces politiques. Il s'agit également de faire place à toutes les associations œuvrant auprès de ces personnes.
- La mise en œuvre d'un accompagnement social global proposé aux personnes qui en ont besoin, avec leur participation et leur adhésion.
- La poursuite des démarches menées dans le champ de l'action sociale en faveur des ménages ou des personnes à droit incomplet.
- Une meilleure coordination et mobilisation de l'ensemble des associations, y compris citoyennes, face aux situations rencontrées à la rue.
- Le renforcement de l'accès aux services de base (nourriture, sécurité, hygiène, éducation), y compris pour les personnes accompagnées de leurs animaux de compagnie, et la mise en place de lieux de répit, de vestiaires-bagagerie, de toilettes et de douches publics, de lieu de domiciliation et d'aides aux services numériques, etc.

Apporter des réponses opérationnelles quant à l'accueil effectif, au titre du logement, des personnes pour assurer le respect de leur dignité et des droits fondamentaux :

- Le renforcement des actions relevant de cet enjeu dans le cadre du « Logement d'abord ».
- Le respect du droit de chacun-e à disposer d'un logement adapté à sa situation comme besoin humain fondamental.
- L'engagement des actions visant à garantir l'accès et le maintien dans un logement abordable et décent pour toutes et tous.
- La création de centaines de places d'hébergement pérennes répondant aux besoins identifiés localement.
- La mise en place d'une politique et de dispositifs d'accueils temporaires dignes et la recherche de réponses rapides adaptées aux squats et aux campements (points d'eau, électricité, toilettes sèches, sécurisation, collecte des déchets, coordination de l'accompagnement social, juridique et des associations).
- La mobilisation de bâtiments publics/privés vacants en cogestion par des associations pour la création de lieu en intercalaire, notamment pour de l'hébergement.

Quelle place pour les personnes précaires à Strasbourg ?

- Place au débat et engagements des candidats...